

RETRAITÉS, GARDONS LE LIEN!



4 PAGES POUR PARLER DE CE QUI NOUS UNIT

Au sommaire

Défendre votre pouvoir d'achat

- Pour des avantages commerciaux maintenus pour les retraités
- Pour un actionnariat retraité source de patrimoine à long terme
- Par votre accès aux activités sociales et culturelles

Vous informer pendant la retraite

- Mutuelle et prévoyance : nos conseils spécial retraite
- Le Club retraités, pour s'informer et être ensemble

L'EDITO



Par Sébastien Crozier

Chers bâtisseurs de notre réseau national,

Le téléphone sauve des vies, renforce les liens sociaux et donne désormais accès à l'ensemble des informations et connaissances. Jamais dans l'histoire de l'humanité, une technologie n'aura autant changé le monde.

Il y a quelques années encore, avant la vague de libéralisation, la France pouvait se vanter d'avoir l'un des meilleurs réseaux du monde. Ses modernisations successives, du mobile à la fibre en passant par l'ADSL nous ont apporté ces services si essentiels. Il est loin le temps du <u>sketch de Fernand Reynaud!</u>

Notre réseau est le fruit du travail de nos collègues des PTT, de la DGT, de France Télécom ou encore Orange. Orange est non seulement une partie du patrimoine de la France mais c'est aussi, par ses activités, des câbles sous-marins en passant par Orange Cybersécurité, un acteur essentiel de notre nation.

La solidarité de tous nous a fait membre d'une immense famille qui a connu le meilleur comme le pire. C'est l'engagement exceptionnel des personnels qui, après le désastre financier de la politique de Michel Bon ou après la catastrophe sociale et humaine des années Lombard, a permis à chaque fois de reconstruire l'entreprise.

Beaucoup d'entre nous en sont, au fil du temps, devenus actionnaires. Ils seront sollicités au mois de novembre pour choisir ceux qui dirigeront le 2e actionnaire d'Orange (le FCPE – Fond des actions possédées par les salariés) détenant 7%, du capital et 12% des droits de vote. Face à un État aux abonnés absents, c'est à nous, anciens et actuels personnels de la maison, de prendre en main notre destin et celui de l'entreprise. Il y va de l'intérêt général.

Soyons là pour Orange!

POUR DES AVANTAGES COMMERCIAUX MAINTENUS POUR LES RETRAITES

Par Pierre David et Christian Bartholomot

Au moment de partir à la retraite, les Avantages commerciaux dont bénéficient les personnels Orange sur les offres de l'opérateur passent d'une réduction de 30% à 10%.

Y-a-t-il une exception Orange?

Cette diminution forte des avantages n'est pas généralisée pour les retraités issus des anciens ou actuels fleurons publics français : maintien des avantages salariés pour les employés EDF au statut IEG, offres pour les cheminots retraités, etc.

Un système perdant-perdant pour les anciens personnels comme pour l'entreprise

La CFE-CGC considère que cette réduction peu significative proposée aux retraités d'Orange risque de faire partir à la concurrence ces clients fidèles et ambassadeurs de l'entreprise – voire de les transformer en détracteurs! Avec environ 150 000 retraités issus de France Télécom et d'Orange, ces contrats représentent un revenu conséquent qui permet de couvrir les coûts fixes!

Nous réclamons un alignement des offres pour défendre le pouvoir d'achat des retraités d'Orange

Dans un contexte où le pouvoir d'achat est fragilisé, la CFE-CGC considère que ces réductions sont dans l'intérêt de tous et doivent être équitables pour tous les personnels, actifs et anciens.

Nous réitérons donc notre demande à la Direction pour obtenir une réduction de -30% pour les retraités, et poursuivrons ce combat qui nous semble aussi une juste reconnaissance pour tout ce que vous avez apporté à l'entreprise!

Enfin, simplifier l'accès aux réductions !

Pour accéder à cette réduction réservée aux retraités il faut avoir pu s'inscrire sur le Kiosque géré par la Direction ! Nous recevons et traitons chaque année de nombreuses réclamations - si vous êtes concernés, <u>écrivez-nous</u>. C'est pour cela que la Direction se doit de simplifier ce dispositif !

GARDONS LE CONTACT!

Vous recevez ce 4 pages parce que nous avons gardé contact avec vous. D'autres n'ont pas cette chance.

Vous avez des amis ou connaissances que le sujet intéresse ? Vous voulez plus d'information ?

Une seule adresse: contact@cfecgc-orange.org

LA CFE-CGC ORANGE ET L'ADEAS MILITENT POUR L'ACTIONNARIAT DES PERSONNELS

Par Hélène Marcy

Si vous détenez des actions Orange dans le PEG de l'entreprise, en novembre 2024, vous serez appelés à élire le Conseil de surveillance du FCPE Orange Actions. Cette élection est importante, en voici quelques enjeux.

Développer l'actionnariat de tous les personnels via des ORP généreuses et régulières

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS <u>militent activement pour l'organisation régulière d'Offres Réservées aux Personnels</u> (ORP).

Pour <u>Together 2021</u>, la CFE-CGC Orange et l'ADEAS ont convaincu la Direction de mettre en place le dispositif plus généreux jamais connu chez Orange, comportant notamment un abattement de 30% sur le prix des actions (contre 20% lors des opérations précédentes), dont tous les personnels et anciens personnels ont pu bénéficier. **Plus de 5 300 retraités y ont souscrit!**

Si ce type d'opérations est plébiscité, elle n'a pas les faveurs de la Direction actuelle. Nous continuerons cependant à nous battre pour les obtenir. C'est l'intérêt de l'entreprise d'avoir un actionnariat stable et fidèle, et celui des personnels de se construire un patrimoine en bénéficiant de mesures d'abattement et de fiscalité favorables.

Un dividende raisonnable qui préserve le futur pour toutes et tous

La promesse d'un dividende élevé, éventuellement majoré pour les actionnaires fidèles, est alléchante en première approche. Mais le prix à payer, c'est un cours de l'action qui, au mieux, stagne, voire se dégrade au fil du temps, en particulier si l'entreprise est soumise à une concurrence agressive. Nous en faisons l'expérience concrète chez Orange.

Entre dividendes et cours de bourse, il faut choisir

Le dividende ou les rachats d'actions n'ont jamais enrichi les actionnaires : pour preuve, à chaque versement de dividende le cours baisse mécaniquement du même montant.

Pour l'action Orange, et en dépit des promesses associées au dividende élevé, depuis début 2020, le cours ne remonte plus jamais au-dessus de 12 €.

Or, la vraie valeur pour l'actionnaire, c'est l'augmentation du cours de l'action au fil du temps, qui se produit lorsque la stratégie peut durablement générer de la croissance et du profit tout en maintenant les emplois. Rappelons que, dans le domaine du numérique, les entreprises les plus florissantes sont celles qui n'ont jamais, ou presque jamais, distribué de dividende (Apple, Google, Amazon).

Pour un dividende à 0,50€!

Orange est régulièrement dans le top 3 des dividendes les plus généreux du CAC 40. La CFE-CGC Orange défend un dividende qui ne siphonne pas toute la valeur générée chaque année. Il faut permettre à notre entreprise de se constituer un « trésor de guerre » pour investir dans son

futur : extension de notre présence géographique, investissements, rachat d'entreprises, emplois... <u>Nous défendons</u> <u>donc un dividende de 0,50 €</u> (au lieu de 0,72 €).

Enfin la CFE-CGC demande la possibilité de se faire payer le dividende en action, à un prix inférieur de 10%. Cela favoriserait les actionnaires fidèles et renforcerait les fonds propres, pour une politique de croissance.

Permettre aux retraités d'accéder au club des Investisseurs Individuels

Le <u>club des investisseurs individuels</u> est ouvert à tous les petits actionnaires, dès la première action détenue, à condition d'être au nominatif (<u>explication dans notre lexique</u>). Il donne accès à de nombreux bénéfices, comme des jeux-concours pour gagner des places de concert ou assister aux événements sponsorisés par Orange.

Aujourd'hui la direction refuse l'accès à ce club à ceux qui détiennent leurs actions via le FCPE. La CFE-CGC demande la fin de cette discrimination et l'accès égalitaire pour tous les investisseurs individuels, d'où qu'ils viennent!

Un engagement et une action constante qui mérite votre confiance

Le Conseil de surveillance du fonds Orange Actions vote chaque année les résolutions présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires, au nom de l'ensemble des personnels et anciens personnels détenant des actions dans le Plan Épargne Groupe (PEG) français.

Chaque année, nous expliquons de manière détaillée nos votes et nos motivations de vote (à retrouver sur le blog de l'ADEAS dans les archives « <u>Assemblée Générale</u> »). Premières organisations à le faire, la CFE-CGC et l'ADEAS sont également restées cohérentes et constantes dans leurs positions au fil du temps, ce qui n'a pas été le cas de tous les représentants, notamment lors de <u>l'AG 2022</u>. Les personnels qui votent CFE-CGC pour les représenter au Conseil de surveillance du fonds Orange Actions ont donc une garantie : **nous disons ce que nous faisons, et nous faisons ce que nous disons.**

Grâce à la CFE-CGC Orange, votre voix compte double

Fin décembre 2023, les personnels détenaient 12,75% des droits de vote pour 7,94% du capital. <u>C'est grâce à notre action</u>!

Compte tenu du nombre d'actionnaires participant effectivement au vote, les personnels ont représenté 15% des <u>suffrages exprimés lors de l'AG 2024</u>. Chaque proposition, chaque résolution portée par nos soins ou au contraire que nous ne votons pas permet d'ouvrir le débat.

Améliorer la représentation des personnels actionnaires au Conseil d'administration d'Orange

Les personnels et anciens personnels d'Orange sont actuellement le 2ème actionnaire de l'entreprise après l'État. Compte tenu de la part du capital et des droits de vote qu'ils détiennent, <u>la CFE-CGC Orange revendique qu'ils soient représentés par 2 administrateurs mandatés par les personnels et anciens personnels actionnaires au Conseil d'administration</u> d'Orange, afin de mieux défendre l'intérêt collectif de ces actionnaires « pas comme les autres ».

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS vous accompagnent, même après la retraite

Tous les collègues et anciens collègues <u>qui s'abonnent gratuitement à nos publications</u> :

- Reçoivent un flash épargne chaque fois qu'un choix ou une action est nécessaire sur leur épargne salariale
- Sont régulièrement invités à des conférences dédiées à l'épargne salariale avec des experts externes
- Bénéficient de rendez-vous gratuits avec des experts externes pour optimiser la gestion de leur patrimoine
- Sont accompagnés par la CFE-CGC Orange et l'ADEAS pour toute question sur le PEG (Plan Épargne Groupe) ou le PERCOL (Plan d'Épargne pour la Retraite COLlectif) d'Orange.

Des fiches pratiques accessibles à toutes et tous

Elles sont à votre disposition sur le site <u>www.cfecgc-orange.org</u> (Rubrique <u>Participation, intéressement et action-nariat,</u> colonne de droite). En voici une sélection :

- Construire sa stratégie d'épargne : un subtil dosage en fonction de vos objectifs
- Repères sur les Plans Épargne Retraite (PER)

Vous trouverez également des informations dans le <u>Livret</u> <u>Retraite</u> que nous mettons à jour chaque année

Gardons le contact

Vous avez quitté l'entreprise ou vous vous apprêtez à le faire prochainement ? Que ce soit pour vous <u>abonner à nos publications</u> ou sur <u>votre compte personnel Amundi</u>, pensez à communiquer une adresse mail personnelle : vous continuerez ainsi de recevoir toute l'information dont vous avez besoin sur l'épargne et l'actionnariat salariés d'Orange.

COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE : NOS CONSEILS POUR ETRE MIEUX COUVERTS PENDANT LA RETRAITE

Par Pierre David et Avelino Marinho

Quelle couverture santé à la retraite ?

Qu'est-ce qu'une complémentaire santé individuelle ?

Tous les personnels du Groupe Orange bénéficient d'une complémentaire santé dans le cadre d'un contrat collectif responsable, actuellement assuré par la MG. Ce contrat (obligatoire) implique l'équilibre entre les cotisations versées et les remboursements, calculés sur la base de prestations négociées par les partenaires sociaux.

Ce système de complémentaire santé collective cesse lors du départ à la retraite, ne laissant le choix au retraité que des options individuelles. Celles-ci différent du contrat collectif :

- Des garanties individuelles, dépendantes du contrat et des choix de l'assuré;
- Des cotisations qui reposent à 100% sur les assurés ;
- La fin de la déductibilité du revenu imposable ;
- Des frais de gestion plus importants.

Faut-il ou non une complémentaire santé à la retraite, et si oui laquelle ?

A la retraite, l'arrêt de la contribution employeur et la hausse des frais de gestion entraine mécaniquement un surcoût important pour l'assuré. Par ailleurs le taux de couverture des dépenses de santé tend à baisser : le retraité se voit donc pris en ciseaux entre des cotisations qui grimpent et des remboursements qui baissent.

Vous avez donc le choix entre :

- Optimiser le rapport coût / prestation en fonction des contrats disponibles et de vos besoins, en faisant « jouer la concurrence »
- Ou vous passer de complémentaire santé sachant que la sécurité sociale prend en charge à 100% les affections de longue durées (ALD) et les maladies graves.

A noter : si vous étiez **fonctionnaire** et aviez conservé la cotisation de mutualisation (« cot-mut » - <u>voir notre tract</u>), vous pouvez bénéficier à la retraite du contrat individuel statutaire, généralement plus avantageux.

A noter également, si vous avez bénéficié du **portage** de la complémentaire santé MG <u>via la loi Évin</u>, vos cotisations (incluant donc la part employeur) sont plafonnées les 3 premières années jusqu'à +50% des tarifs des actifs. A partir de la 4eme année il est important de faire le point!

Choisir et négocier sa complémentaire santé

La complémentaire santé peut se révéler utile pour la prise en charge de l'hospitalisation en chambre individuelle ou de certaines prothèses par exemple, et pour toutes **les prestations de santé avec dépassement d'honoraires** (de plus en plus nombreuses). Elle dépend donc de vos besoins de soins et de l'offre de santé à laquelle vous avez accès.

Il existe de nombreux comparateurs pour vous guider dans vos choix, ainsi que des offres dédiées aux seniors, dont les besoins ne sont plus les mêmes que ceux des actifs.

Rappel : la CFE-CGC propose <u>une complémentaire santé individuelle</u>, négociée avec Audiens, au bénéfice des retraités.

Choisir une complémentaire santé hospitalisation seule

Il existe un nombre limité d'offres « hospitalisation seulement » qui sont 3 à 4 fois moins chères que les mutuelles généralistes, avec une meilleure couverture hospitalisation. Les prix commencent à 30 € par mois.

Se passer de complémentaire santé?

Il faut réfléchir à votre besoin en couverture santé, sachant que la complémentaire santé n'est pas une assurance, mais un **complément** à la Sécurité Sociale.

En cas de coup dur, c'est principalement la Sécurité Sociale qui vous couvrira. En effet plus de 60 % du budget de la Sécu concerne les affections de longue durée (ALD) prises en charge à 100% par l'assurance maladie.

Quelle prévoyance à la retraite ?

Pour les salariés de droit privé comme pour les fonctionnaires, le régime de prévoyance incapacité invalidité décès (DII) se termine à la retraite.

De facto, les besoins changent : sauf rares exceptions, en cas d'incapacité ou d'invalidité, vous continuerez à toucher votre retraite.

Il reste trois types d'assurance qui peuvent vous concerner

- L'assurance décès associée à une prévoyance peut être utile dans certaines situations : enfants continuant des études par exemple, conjoint ayant une faible retraite, etc.
- L'assurance obsèques en général peu rentable malgré les faibles cotisations mensuelles demandées;
- L'assurance dépendance ou garanties perte d'autonomie, qui doit généralement être souscrite avant 70 ans et est conditionnée à un questionnaire de santé.

LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES, C'EST AUSSI DU POUVOIR D'ACHAT EN PLUS

Par M Dana, J.-L. Jouvanceau et G. Nussbaum

Les ASC via le CSEC, un coup de main pour vos vacances et loisirs

En 2023 plus de 20 000 retraités d'Orange ont pu bénéficier de prestations d'Activités Sociales et Culturelles (ASC), en majorité destinées aux loisirs et vacances, ainsi que pour ceux qui ont encore des enfants à charge, les prestations familles (aide à la rentrée scolaire, vacances enfants...).

L'accès à ces ASC passe par l'inscription au Comité Social et Économique Central (CSEC).

En moyenne les dossiers chèque vacances traités représentent un montant moyen délivré de 190 euros, notable dans un temps où les questions de pouvoir d'achat sont à l'agenda de nombreux retraités.

Les retraités peuvent bénéficier d'un accès aux restaurants Orange, à un tarif subventionné. Il faut pour cela récupérer un badge de paiement auprès du délégué local à la restauration, et le cas échéant auprès du CSEC.

Vous avez aussi droit à des aides à l'autonomie

Les ASC apportent des aides pour des problématiques plus lourdes : près de 1000 retraités bénéficient de l'aide à l'autonomie.

Comment accéder aux aides ?

Vous bénéficiez de contacts spécialisés, notamment pour le Guichet loisir et l'aide à l'autonomie, au **0810 007 221, en nous écrivant** à <u>retraites.accueil@ccues-fr.fr</u> ou en <u>accédant directement au formulaire d'inscription</u>.

LE CLUB RETRAITÉS CFE-CGC, ETRE ENSEMBLE, ETRE UTILES

Par Christian Bartholomot et Jean de Craene

Le club des retraités vous aide au quotidien

Choisir sa complémentaire santé, connaître les ASC retraités, gérer son patrimoine placé dans le PEG et le PERCOL en comprenant les avantages fiscaux, découvrir les pensions de réversion, autant de sujets sur lesquels nous apportons régulièrement un éclairage dans le Club Retraités.

Le club ce sont des membres qui bénéficient de réunions régulières. Chaque mois nous organisons des visio-conférences qui portent sur les sujets de préoccupation des retraités, en invitant régulièrement des experts qui peuvent répondre directement aux questions que vous vous posez.

Rejoignez-nous en nous écrivant à cette adresse :

infos-retraite@cfecqc-orange.org

Le Club c'est aussi une équipe de volontaires disponible pour vous aider directement dans les détails de la vie quotidienne après la retraite – obtenir vos avantages commerciaux Orange via le fameux Kiosque, comprendre comment optimiser fiscalement la prime de départ à la retraite, etc.

Le Club vous permet également de participer aux séminaires trimestriels du syndicat à Paris. De belles occasions de se retrouver!

Enfin bénéficier de ces services ne revient pas cher : la cotisation syndicale est divisée par deux par rapport au barème des actifs et reste déductible à 66% de vos impôts.

Le club, passerelle pour continuer à s'engager

L'engagement syndical via l'UNIR de la CFE CGC prend tout son sens à la retraite : un moyen de rester actif et surtout de s'engager dans des actions utiles, comme le partage notre collègue Jean de Craene, investi sur son territoire!

Portrait : Jean de Craene, l'engagement syndical pour une retraite active et utile !

Vous avez peut-être déjà croisé Jean lors votre carrière professionnelle. Après avoir « planté des antennes GSM dans le monde entier » au sein de l'entité France Telecom Mobile International (FTMI), Jean a pris sa retraite en 2008 et, suivant ses attaches familiales, s'est installé dans l'Eure rurale, entre Gisors et Lyons-la-Forêt.

Membre de l'union départementale CFE-CGC affiliée à l'Union nationale interprofessionnelle des retraités (UNIR), en tant que représentant syndical, Jean a d'abord participé à la mise en place d'élections dans les entreprises de la région.

Repéré pour son engagement, Jean a rapidement été appelé par l'UNIR pour candidater au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), une instance paritaire créée pour co-élaborer les politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Une fois élu, Jean a pu rejoindre l'un des Conseil de vie sociale d'un Ehpad du département – animant, avec une collègue d'un autre syndicat, des réunions mensuelles qui permettent de faire de la médiation entre les familles et l'institution et de faciliter la vie quotidienne des pensionnaires.

Il participe également au Conseil territorial de santé, une instance composée de professionnels de santé qui gère l'organisation de l'offre locale de soin sous l'égide de l'Agence régionale de santé (ARS). Un sujet d'actualité, sur lequel Jean peut faire valoir sa connaissance fine du territoire.

Une retraite utile et active donc, même si à 77 ans déjà Jean commence à envisager la pause. En attendant l'UNIR continue d'avoir besoin de retraités actifs et engagés qui veulent tenir les postes dédiés au paritarisme, au bénéfice de tous. Ça vous tente ?